

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **13 décembre 2019**

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Jean-Marie BERTRAND a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX, Mme Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusés :

Absents : M. Pascal REDON

Date de convocation 07 décembre 2019

Mme Isabelle CARTON a été nommée secrétaire de séance

Objet : Don à la commune du TEIL en ARDECHE

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Cette subvention pourrait être de 100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de TEIL,

- AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 100 € à la commune du TEIL. Cette dépense sera mandatée au compte 6574 du budget principal 2019.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.